Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212200968-20260322-20260322_DELIB3-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDEBIA

SEANCE DU 22 MARS 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice	11	L'an deux mil vingt-six,
Présents	11	le dimanche 22 mars,
Votants	11	Le Conseil Municipal de Landébia dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Victor-Hugo DE LA CUEVA, doyen de l'assemblée.

Date de convocation : 17/03/2026

PRESENTS : BAILLET I., BLIN O., BOURDONNAIS J., BROUCKAERT F., DE LA CUEVA V.-H., DURAND P., GOURET P., LE TURNIER T., MACE A., MICHEL G., RETOURNE G.

SECRETAIRE :

20260322 – DELIB3 : ELECTION DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;
- Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	11	onze
- bulletins blancs ou nuls :	2	deux
- suffrages exprimés :	9	neuf
- majorité absolue :	5	cinq

La liste d'Isabelle BAILLET ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamé adjoints au Maire :
- BAILLET Isabelle
- MICHEL Gilles
- BROUCKAERT Florence

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Patrick DURAND

